

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Emmanuel CROS, Maire.

Présents : Emmanuel CROS, Daniel MERCADIER, Anne PHILIPPE, Marie-Pierre PALOBART, Jean-Pierre DÉTRÉ, Philippe MARRE, Patricia CECCARELLI, Marc BALAT, Bernard MAGES, Arne AULLAS D'AVIGNON.

Excusés : Julien RIGOLE (pouvoir à Mme CECCARELLI), Patricia ALMENDRA, Serge REGOURD, Julien CASTELNAU, Pierre CROS (pouvoir à M. E. CROS).

Convocation du 31 octobre 2025.

Ordre du jour :

I-Vote du compte rendu du 12 septembre 2025 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des présents.

II-Délibération Plan Communal de Sauvegarde :

Ce n'est pas une délibération mais un arrêté qui doit être pris pour approuver le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). M. le Maire donne lecture cet arrêté. Le PCS définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement naturel ou technologique.

III-Délibération Convention Territoriale Globale avec la CAF :

M. le Maire rappelle le contenu du projet et les 4 axes retenus par la communauté de communes :

- axe 1 : accompagner les familles et soutenir la parentalité
- axe 2 : renforcer le vivre ensemble et la solidarité
- axe 3 : logement et mobilité
- axe 4 : coopération et gouvernance.

Afin de continuer à bénéficier du financement CAF pour le centre de loisirs, M. le Maire propose de signer cette convention pour 2025-2029. Il sera toujours possible de la modifier par avenant, si la commune quitte l'EPCI.

Délibération reçue à la Préfecture le

IV-Convention Escalé :

M. le Maire présente à l'assemblée la convention de location et de partenariat entre la commune et l'association Espace Sport.

Les membres du conseil apportent quelques modifications sur la répartition des charges entre la mairie et l'association ainsi que sur la durée de la convention.

V-Intégration registre des actes d'urbanisme 2022 dans logiciel métier NextADS :

M. le Maire présente le tableau de répartition du coût par commune, 8,52% pour Laguépie soit 189 € TTC. Il s'agit d'intégrer les permis de construire, les déclarations préalables et certificats d'urbanisme de 2022 dans le logiciel d'urbanisme.

Le conseil municipal donne son accord.

VI-Questions diverses :

-Tarifs cantine : Ces tarifs ont été votés en décembre 2024 et restent en vigueur.

-Carrière :

La commission locale de concertation et de suivi de la carrière de Laguëpie a eu lieu le 4 novembre. Différents problèmes ont été évoqués : les poussières, les bruits et vibrations, la route. La carrière a installé des capteurs de poussières qui permettent d'établir des relevés de ces poussières, elle effectue aussi des mesures du bruit et des vibrations lors des tirs de mines. L'exploitation de la carrière doit se poursuivre pendant une dizaine d'années.

-GIP « Ma Santé, Ma Région » :

Un échange en visioconférence a eu lieu aujourd'hui avec Mme ALDEBERT, directrice générale du GIP et Mme GRESY, directrice du pôle Développement et Coordination des centres de santé de Ma Région. Actuellement en Occitanie, on compte 150 arrivées de médecins pour 250 départs. Le GIP (Groupement d'Intérêt Public) revient en décembre, avec la nouvelle directrice, pour visiter le local.

-Agence postale :

Mme Castelnau est employée à mi-temps par la commune et à mi-temps par la communauté de communes. La Poste verse à la collectivité 1 352 € par mois pour le fonctionnement de l'agence. Le nombre d'heures et le salaire de l'agent n'ont pas augmenté contrairement à sa charge de travail : office de tourisme, bureaux cartes d'identité et passeports, agence postale, réseaux sociaux.

Mme PHILIPPE souhaiterait que le temps de travail pour la Poste soit évalué en nombre d'heures. Le conseil municipal envisage le versement d'une prime en fin d'année ou en deux fois sur l'année.

Séance levée à 22 heures 20.